

Annexe 1 : les attendus du référentiel de certification du Diplôme d'Etat

Il s'agit des éléments de la colonne "certification" du référentiel d'activité et de certification du Diplôme d'Etat (annexe de l'arrêté du 5 mai 2011, accessible en téléchargement sur le site du Pont Supérieur). Le jury qui prend connaissance des livrets 2 et reçoit les candidats en entretien prend pour chacun de ces attendus une décision qui peut être : validation, non-validation, ou mise en situation.

Les regroupements par enjeux de compétence, effectués par le centre de certification, ne sont que des invitations à tisser des liens entre les attendus, à les interroger dans la perspective de leur mobilisation dans les différents contextes contemporains de l'enseignement artistique spécialisé.

Enjeu de compétence 1 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant de la pratique et la culture artistique.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-A1 : Maîtriser au moins une expression musicale (*spécifique, en particulier, un répertoire parmi tous ceux du domaine*)

ref-A2 : Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline musicale (*dans l'étendue du domaine*)

ref-A3 : Opérer des choix musicaux et les justifier sur les plans techniques et patrimoniaux

ref-A6 : Avoir un niveau confirmé de culture musicale

par exemple, être capable de :

ref-A7 : Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique

Enjeu de compétence 2 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant de divers axes de développement de la professionnalité en tant qu'artiste.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-A8 : Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique (*au sein du domaine*)

ref-A11 : Aborder de nouveaux répertoires (*au sein du domaine*)

ref-A9 : S'inscrire dans un monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques et esthétiques (*au-delà du domaine et même de la musique*)

et pour ça, concrètement, par exemple :

ref-A10 : Être sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales

ref-A5 : Avoir des connaissances dans les domaines de la lutherie, *et/ou* de l'organologie, *et/ou* des nouvelles technologies, etc ... en relation avec sa pratique artistique

Enjeu de compétence 3 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant de la formalisation d'un projet personnel d'enseignement.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-P2 : Rédiger son projet d'enseignement (*sans le contraindre par un contexte actuel de pratique, en conscience des contextes possibles de pratique, en affirmant la singularité d'une démarche artistique et pédagogique*)

ref-P19 : Développer un enseignement approprié au contexte d'apprentissage (*aux contextes*)

Et le mettre en lien, le questionner par :

ref-P1 : Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial

ref-P5 : Définir les objectifs de son enseignement et adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective, et en relation avec les enseignants concernés

... Y-a-t-il bien dans le projet d'enseignement les éléments suivants ?

ref-P26 : Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en **évaluer** le résultat

ref-P3 : Élaborer des outils pédagogiques (textes, supports audio, ...) à partir des éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture,...), en les adaptant aux différents niveaux, profils et âges

ref-P24 : Comprendre le sens musical de l'œuvre et construire une séance qui en exploite et en valorise les aspects essentiels (*l'objet du travail pédagogique pouvant alors temporairement ou partiellement ne plus être l'œuvre elle-même*)

ref-P8 : Structurer les séances d'apprentissage

Au cœur du Projet d'enseignement :

... ref-P23 : Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique (*l'expérience en tant qu'artiste, pas uniquement en tant qu'instrumentiste et/ou expert dans un répertoire*)

Enjeu de compétence 4 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant de la prise en compte de l'élève et le développement de sa place dans l'action pédagogique.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-P6 : Appréhender les motivations et les projets des élèves (enfants, adolescents, adultes)

ref-P7 : Identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves, (les aider à en garder des traces sur différents supports) (« les aider à en garder traces sur différents supports » est en soi un attendu transversal, qui concerne l'ensemble des activités des élèves, au-delà de la seule identification de leurs pratiques artistiques personnelles, aptitudes, ressources)

ref-P14 : Accueillir, (et) solliciter et exploiter les propositions des élèves

Enjeu de compétence 5 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant de la diversité pédagogique et de la pédagogie de groupe.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-P16 : Pratiquer une pédagogie différenciée en exploitant la diversité des situations pédagogiques : cours individuel, cours collectif, pédagogie de groupe, ateliers, ... (différenciée : cf individualisation par rapport à spécificités des élèves, en individuel ou en groupe)

(diversité des situations pédagogiques : aussi sur le plan des postures enseignantes, des modèles pédagogiques)

ref-P20 : Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève

ref-P21 : Susciter et exploiter les interactions au sein du groupe

ref-P9 : Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique

Enjeu de compétence 6 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant de fondamentaux de l'action pédagogique.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-P11 : Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de la culture ou du patrimoine

ref-P13 : Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie

ref-P18 : Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale

ref-P22 : Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique

ref-P12 : Donner des ressources pendant la séance : consignes, interventions, exemples, supports, autres situations, ...

dont particulièrement :

ref-P10 : Formuler des propositions, des consignes

Enjeu de compétence 7 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant de fondamentaux de la pratique musicale en situation pédagogique.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-P15 : Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité (pas seulement dans le cadre d'un projet, d'une activité exceptionnelle)

Enjeu de compétence 8 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant de l'établissement et de son environnement.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-E1 : Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire

ref-E2 : Etre force de proposition dans l'évolution du projet (de son établissement)

et pour cela :

ref-E4 : Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement (les publics et les institutions)

ref-E3 : Informer les acteurs de l'établissement de son activité

Enjeu de compétence 9 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant de l'activation de l'ensemble des compétences en tant qu'artiste enseignant réflexif.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-A4 : Porter un regard critique sur sa pratique artistique

ref-P4 : Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique

Enjeu de compétence 10 : Savoir-faire, savoirs et attitudes relevant des finalités de la mobilisation de l'ensemble des compétences attendues.

Attendus du Diplôme d'Etat correspondant :

ref-P25 : Conduire l'élève à développer une expression et une interprétation personnelles, (évaluer son propre travail) (« évaluer son propre travail », l'auto-évaluation de l'élève relève des fondamentaux de l'action pédagogique, cf. enjeu 6)

ref-P17 : Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive